# Violette à long éperon *Viola rostrata*

Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec

5 à 25 cm

## CARACTÉRISTIQUES

- Violette forestière à fleurs violacées ou lavande dont le centre est plus foncé
- Se distingue des autres violettes par son long éperon de 10 à 18 mm à la base de la fleur

## PÉRIODES D'OBSERVATION

| | |
|---|---|
| Identification | Printemps (lors de la floraison) |
| Fleurs | Printemps (mai) |

## RÉPARTITION AU QUÉBEC

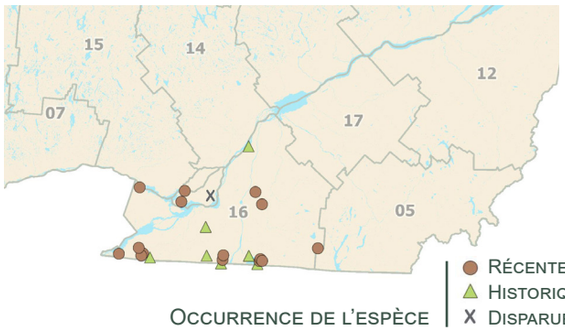


## HABITAT

- Érablières à érable à sucre et à caryer cordiforme
- Boisés rocheux, pentes ombragées
- Sols calcaires

## PRINCIPALES MENACES

- Perte d'habitats (développement résidentiel, commercial, exploitation de carrières)
- Broutage par le cerf de Virginie
- Pratiques forestières non adaptées à la sensibilité de l'espèce

## AMÉNAGER SA FORÊT EN PROTÉGEANT LA FLORE EN SITUATION PRÉCAIRE

Votre boisé contribue à la protection des espèces forestières menacées, vulnérables ou susceptibles. Il est souvent préférable d'éviter les travaux d'aménagement forestier dans leurs habitats. Si de telles activités doivent y être réalisées, la protection de ces espèces demande les précautions qui suivent.

### Étape 1 : Identifier et localiser l'espèce

Sur le terrain, durant la saison propice à son identification, localiser (ou faire localiser par une personne compétente) les plants de l'espèce, puis délimiter les zones qu'ils occupent (zones d'occupation) ainsi que la zone d'atténuation qui les entoure.

### Étape 2 : Protéger les plants

L'espèce requiert une attention particulière. Elle est inscrite sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables puisque l'information disponible suggère que sa survie est compromise.

### Étape 3 : Éviter les plus fortes perturbations dans les zones d'occupation et d'atténuation

- Ø Aires d'empilement de bois
- Ø Construction de chemins
- Ø Drainage forestier
- Ø Coupes totales
- Ø Scarifiage

### Étape 4 : Adapter ses pratiques en fonction de la sensibilité de l'espèce aux perturbations

| Sensibilité à l'ouverture du couvert forestier | Sensibilité à la modification du drainage | Sensibilité au piétinement et au bris mécanique |
|---|---|---|
| Faible à modérée | Faible à modérée | Élevée |

### Dans les zones d'occupation et d'atténuation

- L'ouverture du couvert forestier est permise. Pratiquer des coupes partielles ou des éclaircies de faible intensité afin de maintenir l'ombre et son effet bénéfique sur l'humidité du sol.
- Éviter de modifier le drainage et diminuer l'empreinte au sol : utiliser un porteur adapté et planifier les sentiers de débardage sur des sols d'une capacité portante adéquate.

### Dans la zone d'occupation

- Réaliser les travaux forestiers l'hiver, sur sol gelé, en faisant passer la machinerie hors de cette zone, vu la sensibilité particulière de l'espèce au bris mécanique et à la compaction du sol.
- Éviter d'y déposer des déchets de coupe (branches, etc.).

*Si l'identification ou la localisation de l'espèce n'est pas possible, il est recommandé d'appliquer les mesures de protection à l'ensemble du peuplement forestier.*

*Aviser les travailleurs des endroits où se trouvent les plants ainsi que des mesures de protection à mettre en place.*

Illustrations : Sophie-Anne Vachon, Émilie Dumais et Marianne Cusson

Cette fiche a été élaborée grâce à l'intégration d'éléments scientifiques et de discussions entre experts provenant notamment du MFFP et du MELCC. Les recommandations sont sujettes à évoluer en fonction du développement des connaissances. Pour les références, visitez afm.qc.ca/fiches-paf-bonifies.

Réalisée par : Agence forestière de la Montérégie

En partenariat avec : Fédération des producteurs forestiers du Québec ; Conservation de la nature Canada ; Association forestière du sud du Québec

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:
Environnement et Changement climatique Canada / Environment and Climate Change Canada

Québec